



Positionnement de la CESI

Adopté par le Bureau restreint de la CESI
lors de sa réunion le 18 septembre 2013

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union unabhängiger Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org



1. Que représente la CESI?

1.1 En sa qualité d'organisation faîtière européenne des syndicats indépendants, la CESI défend les intérêts syndicaux de ses syndicats affiliés au niveau européen dans les secteurs public et privé.

1.2 La solidarité, la subsidiarité, la personnalité, la publicité et la représentativité sont les principes qui sont à la base de son travail.

1.3 La CESI se veut libre et démocratique et revendique dès lors une indépendance sur le plan politique et le pluralisme syndical.

Solidarité, subsidiarité et personnalité

1.4 L'élément central pour la CESI est une conception de l'homme selon laquelle la dignité de chaque être humain est inviolable. L'objectif syndical le plus important est la solidarité. La solidarité suit le principe social de la cohésion entre les êtres humains. Le concept d'un filet de sécurité social qui repose sur la solidarité et qui soutient les plus faibles dans la société est l'un de piliers de nos sociétés.

1.5 La solidarité va toutefois également de pair avec le principe de subsidiarité. La subsidiarité implique que la responsabilité pour les agissements doit d'abord être ramenée au plus petit échelon. Le principe de subsidiarité s'applique aux relations entre les citoyens et l'Etat, aux hiérarchies au sein d'un Etat et aux relations entre les Etats et l'Europe. L'action doit ainsi en principe être menée là où la proximité avec le citoyen est la plus grande.

1.6 La CESI défend le modèle social européen et demande expressément qu'il soit développé tout en étant cependant consciente de ses limites. La responsabilité en matière de politique sociale doit par conséquent aussi continuer à incomber aux Etats. Les syndicats et les partenaires sociaux doivent être parties à toutes les décisions relevant de la politique sociale et ce, à tous les niveaux.

1.7 La liberté individuelle et la responsabilité personnelle sont les conditions préalables à la démocratie et à la pluralité sociale. En découle le respect de la personnalité, à savoir le respect de l'autodétermination et de l'indépendance de chaque personne.

1.8 L'objectif syndical de la CESI ne consiste dès lors pas uniquement à protéger les travailleurs, mais également à les aider, dans les domaines où cela s'avère nécessaire, à revendiquer et à faire valoir leurs droits.

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union unabhängiger Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org



1.9 La CESI ne considère pas la personnalité et la subsidiarité comme une manière de dégager l'Etat de ses responsabilités. L'UE, les Etats membres et leurs administrations publiques sont les garants de la liberté, de la démocratie et de la prospérité. Ils sont les gardiens des droits fondamentaux et de l'Etat de droit et fixent les conditions cadres pour la croissance, l'emploi et les investissements dans le système économique social de l'Europe. Une obligation particulière incombe ainsi au secteur public en tant que seul responsable des fonctions régaliennes.

Indépendance politique et pluralisme syndical

1.10 La CESI se veut libre de toute appartenance politique. Les travailleurs peuvent être assurés du fait que la CESI défendra leur droits et libertés en toute indépendance politique et idéologique.

1.11 L'indépendance politique de la CESI est le garant de la réalisation de ses valeurs et objectifs et de la représentation des intérêts syndicaux, indépendamment des majorités politiques et dans le respect des différentes idéologies.

1.12 Outre l'indépendance politique, le pluralisme syndical est un principe incontournable. Le pluralisme politique, social et syndical est une caractéristique essentielle de la démocratie. Il représente l'avenir. Un syndicat unitaire qui se voit comme étant le seul représentant ne prend pas en considération la défense des intérêts d'une société pluraliste et ne respecte pas les principes du pluralisme des opinions et de la liberté d'association et de coalition.

2. Imposer les objectifs syndicaux

2.1 Aujourd'hui, en temps de crise, les droits des travailleurs sont sous pression et sont sans cesse érodés. Cela concerne également le secteur public comme garant des prestations sociales. C'est pourquoi il est plus important que jamais de disposer d'une représentation syndicale forte, en particulier aussi au niveau européen.

Défense des intérêts vis-à-vis des institutions européennes, des Etats et de leurs institutions

2.2 Des décisions ratissant de plus en plus large sont prises à Bruxelles à l'échelon européen. Une coordination et un contrôle plus étendus des mesures économiques, sociales et financières, tout comme l'établissement de normes (minimales) uniformes ont précisément une incidence directe sur les conditions de travail des travailleurs dans les Etats membres.

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union unabhängiger Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org



2.3 Les ordres juridiques dans les différents Etats sont ainsi de plus en plus régis par la législation et la jurisprudence européennes. La CESI doit par conséquent suivre et accompagner les initiatives législatives au niveau européen en exerçant son sens critique.

2.4 Cela vaut en particulier pour les évolutions et initiatives qui ont de lourdes répercussions sur les conditions de travail des travailleurs dans les Etats membres. Un échange de vues avec les institutions européennes sur de telles évolutions et initiatives est par conséquent tout à fait indispensable.

2.5 C'est pourquoi il est important que les intérêts de la CESI et de ses syndicats membres soient défendus à tous les niveaux, aussi bien national qu'europpéen. C'est n'est que si cette interaction entre les sphères nationales et la sphère européenne existe qu'il sera possible de défendre et de réaliser durablement les intérêts syndicaux.

2.6 La confiance, l'information mutuelle et la communication sont les fondements de cette interaction et la clé du succès du travail de la CESI.

Défense des intérêts dans les divers dialogues sociaux

2.7 Les dialogues sociaux en particulier jouent un rôle important s'agissant de défendre efficacement les intérêts des travailleurs.

2.8 Grâce à sa représentativité et aux compétences qu'elle réunit, la CESI participe avec succès à divers dialogues sociaux européens. Il convient de poursuivre et de développer plus avant ce travail.

2.9 La CESI doit davantage marquer de son influence l'ordre du jour des dialogues sociaux et les décisions à prendre. Elle vise une participation à d'autres dialogues sociaux.

Renforcement du travail de lobbying et de relations publiques

2.10 Parallèlement à son désir d'être plus présente dans les dialogues sociaux, la CESI continuera à intensifier son travail de lobbying.

2.11 Elle souhaite notamment y parvenir en confiant le travail de lobbying au Président, au Secrétaire général, aux Vice-présidents de la CESI et aux Présidents et Vice-présidents des Commission et des Conseils professionnels de la CESI qui s'acquitteront conjointement de cette tâche.

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union unabhängiger Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org



2.12 Il est prévu d'utiliser les effets de synergie en adoptant des prises de position communes avec d'autres organisations et syndicats et en menant des activités de lobbying conjointes.

2.13 Le site Internet de la CESI est le « visage » de la CESI pour le monde extérieur. Il doit également servir de plateforme de communication pour et avec les membres. L'information des membres et la coopération syndicale entre les organisations s'en trouvent ainsi renforcées. Un réseau composé de personnes de contact des différentes organisations membres sera mis en place à cette fin.

3. Représentation de la CESI et de ses membres

3.1 L'encadrement des membres et la défense de leurs intérêts sont au cœur des activités de la CESI. La CESI veillera à ce que toutes les organisations membres, indépendamment de leur taille, bénéficient de la même écoute à la CESI, ainsi que d'une représentation appropriée.

3.1 (bis) Les organisations membres sont quant à elles tenues de veiller à la cohésion et à la représentation des intérêts de la CESI. Elles préservent, promeuvent et protègent ainsi les objectifs définis par la CESI.

Travaux au sein des Conseils professionnels, des Commissions et des autres instances

3.2 La participation des organisations membres de la CESI aux travaux des instances spécialisées leur assure une prise d'influence sur l'issue de ces travaux et assure à la CESI la plus grande indépendance possible. Les conclusions des travaux sont diffusées par les représentants élus compétents de la CESI, en particulier lors d'événements et de colloques, dans le cadre de négociations, dans des avis et dans les divers dialogues sociaux.

Organisation de colloques et de conférences

3.3 L'Académie Europe CESI est chargée de la planification et de l'organisation de colloques et de conférences. L'effet recherché en impliquant davantage les organisations membres dans la planification et l'organisation est une plus grande flexibilité. A cette fin, de nouvelles ressources doivent être dégagées pour pouvoir proposer plus d'événements consacrés à des thèmes européens. Il est également prévu de réaliser des projets conjoints avec diverses organisations membres et d'autres partenaires.

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union unabhängiger Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org



Autres événements organisés par la CESI

3.4 La CESI organisera régulièrement d'autres événements. Ces événements permettront de débattre avec les institutions européennes de thèmes couverts par le travail syndical et les conclusions de ces débats seront versées au travail syndical. Les différents événements doivent porter sur des sujets pertinents et d'actualité. Ces événements visent également à encore mieux faire connaître le travail de la CESI et à établir de nouveaux contacts.

Renforcement des partenariats et contacts existants et conclusion de nouveaux partenariats et contacts – Intégration des jeunes

3.5 En approfondissant les partenariats existants et en en concluant de nouveaux, les contacts avec le monde extérieur seront également intensifiés. Cela doit se faire d'une part en promouvant les activités en faveur des organisations ayant un statut d'observateur et, d'autre part, en nouant des contacts avec d'autres organisations, des partenaires sociaux et des institutions européennes et internationales.

3.6 La CESI impliquera davantage les jeunes dans ses activités syndicales et instaurera également pour ce faire des instances qui leur sont propres.

4. Publicité et représentativité

4.1 Pour réussir à réaliser ses revendications à divers niveaux, la CESI étendra ses activités aux sphères européennes et nationales et les rendra publiques.

4.2 Afin d'accroître la représentativité de la CESI, il faudra encore identifier des syndicats non affiliés en Europe et les gagner comme membres.

4.3 L'objectif consiste à ancrer l'image d'une CESI qui se veut une organisation faîtière active dans les esprits des organisations membres, des institutions européennes, des Etats membres et de leurs institutions, ainsi que dans l'esprit d'autres organisations actives à l'échelon européen et à présenter la CESI comme un interlocuteur de poids et compétent.

Confédération Européenne des Syndicats Indépendants

European Confederation of Independent Trade Unions ★ Confederazione Europea dei Sindacati Indipendenti
Europäische Union unabhängiger Gewerkschaften ★ Confederación Europea de Sindicatos Independientes

Avenue de la Joyeuse Entrée 1-5, B-1040 Bruxelles ★ Tel. +32.(0)2.282.18.70 ★ Fax. +32.(0)2.282.18.71
Internet: <http://www.cesi.org> ★ email: info@cesi.org